



Plainte pour menace de mort

Par **relax**, le **23/08/2018 à 16:19**

Bonjour,rnrnMa soeur porte plainte pour menaces de mort contre mon mari. Cette plainte ressort plutôt d'une vengeance familiale que réellement fondée. Tout mon entourage familial souhaite porter leur témoignage pour soutenir mon mari. Mon mari doit être entendu par la gendarmerie prochainement à ce sujet. A quel moment peuvent-ils intervenir ? S'il prend un avocat pour l'assister celui-ci peut-il demander que des témoins souhaitant s'exprimer soit entendu en suivant ?rnrnMerci de votre réponse.

Par **Visiteur**, le **23/08/2018 à 16:56**

BonjourrnC'est à votre mari de demander la convocation des témoins, lorsqu'il ira déposer.rnrnMais y-a-t-il un rapport avec ce sujet ?rnhhttps://www.experatoo.com/droit-penal-general/utilisation-enregistrement_158975_1.htmrnrnSu oui, vous devriez en faire une seule question

Par **relax**, le **23/08/2018 à 18:31**

Excusez-moi mais je pensais que si je fais un package de toutes les questions ce soit embrouillé et qu'on me demande de séparer mes questions en thème.rnJ'aurai une dernière question pour le moment:rnPeux-t-il préparer sa déclaration d'audition par écrit et lire ce qu'il a écrit afin que le gendarme ne tape que ce que mon mari souhaite dire et que si il a des questions supplémentaires, il les pose à la fin. car si c'est le gendarme qui mène le dialogue, les questions sont très dirigées vers l'accusation, même si on n'a pas la teneur intégrale de la

plainte, on peut le deviner au travers des questions qui sont posées et on se rend compte que le dialogue est fortement dirigé. Mon mari est venu naïvement faire sa déclaration et il a dû tout stopper pour prendre le temps de recueillir des conseils juridiques. Il est inculpé sous L'ART 61-1 du CPP. rnMerçi de votre obligeance.

Par **Visiteur**, le **23/08/2018 à 21:40**

BonjourrnLire un exposé me paraît difficile lorsqu'on doit répondre a des questions...

Par **relax**, le **25/08/2018 à 10:21**

Bonjour,rnje comprends bien qu'un interrogatoire reste un interrogatoire, néanmoins a-t-il le droit de s'appuyer sur des notes qu'il a prises?rnNous ne sommes pas dans le cas d'un terroriste,d'un truand ni d'un délinquant. mon mari a 71 ans, ma soeur nous exaspère depuis plus d'un an il a finir par lui dire "toi il faudrait te faire la peau pour être tranquille" elle lui a fait répéter ce qu'il a bêtement fait exaspéré par son comportement le tout mêlé à des conflits de famille et voilà..rnLes témoins pourront-ils s'exprimer sous forme libre?rnMerçi encore pour votre obligeance, vos conseils nous sont précieux car on est déboussolé quand de telles choses vous arrivent.

Par **morobar**, le **25/08/2018 à 10:47**

Bonjour,rnSelon votre exposé, les témoins ne pourront que répéter les propos de votre époux, à savoir "toi il faudrait.....".rnCe qui confirmera la plainte. rnMieux vaut déclarer simplement que la sœur a finit par exaspérer votre conjoint qui à prononcé ces propos dans le feu de la discussion, et refuser de répondre autre chose.rnDonc s'en tenir au feu de la discussion et rien d'autre sur les conflits.rnOu prendre un avocat.